



Observatoire des marchés publics romand
p.a. SIA section vaud
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse :	09.03.2021
Titre du projet du marché	Station d'épuration (STEP) régionale Moyenne Broye
Forme / genre de mise en concurrence	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé
ID du projet	215268
N° de la publication SIMAP	1175519
Date de publication SIMAP	05.02.2021
Adjudicateur	Association intercommunale Moudon-Lucens AIML
Organisateur	HOLINGER SA, Route de la Pierre 22, 1024 Ecublens (VD), E-mail: juerg.schweizer@holinger.com
Inscription	Sur simap, pas de délai.
Visite	23/02/2021. Visite obligatoire du site de la STEP de Lucens (VD).
Questions	01/03/2021. Sur simap.
Rendu documents	12/04/2021 à 11h00. Le moment de la réception fait foi. Deux exemplaires papier et une version électronique (clé USB).
Rendu maquette	Pas de maquette à rendre.
Type de procédure	Procédure ouverte, soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.
Genre de prestations / type de mandats	CPV: 71200000 - Services d'architecture, 71300000 - Services d'ingénierie <ul style="list-style-type: none"> • Ingénieur process STEP (procédés, équipements électromécaniques, tuyauterie, ...) • Ingénieur civil (y compris ingénieur structure) • Géotechnicien • Architecte • Ingénieur CVS • Ingénieur électricien et MCCR • Coordination technique générale (coordination technique, spatiale et interdisciplinaire) • Direction générale des travaux
Description détaillée des prestations / du projet	Marché de service pour un planificateur général pour la STEP régionale de la Moyenne Broye à Lucens (VD, Suisse) pour les phases SIA 32 (projet de l'ouvrage) à 53 (mise en service et achèvement) des règlements SIA 102, 103 et 108 pour les prestations d'ingénierie suivantes : procédés, équipements électromécaniques (EM) et coordination technique ; génie civil, géotechnique, aménagements extérieurs, bâtiment (second œuvre, architecture), CVS (chauffage, ventilation et sanitaire), électricité et MCCR (mesure, commande, contrôle et régulation).
Communauté de mandataires	Admise. Le bureau pilote doit obligatoirement réunir les compétences d'ingénieur procédé, de direction générale de projet et des travaux et de coordination technique.
Sous-traitance	Admise. Un bureau sous-traitant n'est pas autorisé à participer à plusieurs offres ni à déposer une offre en tant que soumissionnaire principal ou membre d'un groupement.
Mandataires préimpliqués	Les bureaux préimpliqués (yc organisateur) sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.
Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts	<ul style="list-style-type: none"> • Sylvain Schupbach - Président du COPIL EMB et du CODIR de l'AIML, Conseiller municipal à Lucens, représentant de l'arrondissement "Centre Lucens" • Thierry Dubrit - Membre du COPIL EMB, Conseiller municipal à Valbroye, représentant de l'arrondissement "Nord" • Carole Pico - Membre du COPIL EMB, Syndique de Moudon, représentante de l'arrondissement "Centre Moudon" • Jean-Paul Rey - Membre du COPIL EMB, Conseiller communal à Châtônay, représentant de l'arrondissement "Fribourg" • Markus Pirkheim - Membre du COPIL EMB, Président du CODIR du SIEMV, représentant de l'arrondissement "Sud" • Philippe Pahud - Directeur de l'Association intercommunale Service Technique Broye vaudoise (AISTBV) • Pascal Brasey - Représentant de l'entreprise Cremo • Hugues Poulat* - Représentant de la section protection des eaux du Service de l'Environnement de l'Etat de Fribourg (SEn) • Gabrielle Hack* - Représentante de la division protection des eaux de la Direction générale de l'environnement de l'Etat de Vaud (DGE) • Jürg Schweizer* - Mandataire BAMO (collaborateur du bureau HOLINGER SA <p>*avec voix consultative uniquement</p>
Conditions de participation	L'adjudicateur prend en considération uniquement les offres qui respectent les conditions de participation suivantes, à savoir celles qui :

- Sont parvenues dans les délais, à l'adresse et sous la forme demandée ;
- Sont présentées sous la structure, le contenu et la forme exigés ;
- Sont rédigées en français ;
- Proviennent d'un soumissionnaire dont le siège social se trouve dans un pays qui offre la pleine réciprocité aux soumissionnaires suisses en matière d'accès à leurs marchés publics ;
- Respectent les aptitudes et compétences minimales du soumissionnaire pour l'exécution du présent marché.

Critères d'aptitude

- Capacité financière : CA > 2 MCHF/an (moyenne des 5 dernières années).
- Références : huit compétences-clé (un même projet de référence peut être utilisé pour démontrer plusieurs des éléments d'aptitude).

Critères d'adjudication / de sélection

C1 : Prix et crédibilité des heures offertes 25%. Notation prix (20%) selon méthode linéaire.

C2 : Qualification et expérience des personnes-clé 25%

C3 : Méthodologie 20%

C4 : Organisation du soumissionnaire pour le mandat 15%

C5 : Proposition de planning 15%

Indemnités / prix :

Pas d'indemnité pour la remise de l'offre.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :**Qualités de l'appel d'offres**

Indications de l'appel d'offres : les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.

- La description du projet et des enjeux / objectifs est détaillée.
- Préimplification : Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur participation / exclusion du marché sont correctes.
- Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation) des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- Les moyens d'appréciation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité-prix des offres.
- Les délais sont corrects.
- Les membres du collège d'évaluation sont mentionnés nommément conformément à l'art. 12.3 SIA 144.
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont correctes.

Manques de l'appel d'offres

Néant.

Observations de l'OMPr

- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, bien qu'il en respecte les principes généraux.
- L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.

